



Conseil de gestion
Séance du 7 février 2017

Délibération n° 2017 / 226

**Approbation du programme d'actions 2017
pour le Parc naturel marin d'Iroise**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 10 janvier 2017 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Sur présentation de la Présidente, après en avoir délibéré :

Le conseil de gestion approuve unanimement le programme d'actions 2017 pour le Parc naturel marin d'Iroise.

Le Conquet, le

28 FEV. 2017

Nathalie SARRABEZOLLES

Présidente du Parc naturel marin d'Iroise